



Aliaxis
Société Anonyme
Avenue Arnaud Fraiteur 15-23
1050 Bruxelles

Numéro d'Entreprise 0860.005.067 (RPM Bruxelles)
(la "Société")

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 MAI 2023

Les actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège de la Société, Avenue Arnaud Fraiteur 15-23, à 1050 Bruxelles, Belgique, le mercredi 3 mai 2023 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Rapports de gestion du Conseil d'Administration et rapports du Commissaire**
- 2. Approbation des comptes annuels consolidés et non-consolidés 2022**
- 3. Affectation bénéficiaire**
- 4. Décharge aux administrateurs**
- 5. Décharge au Commissaire**
- 6. Election d'administrateur**
- 7. Délégation de pouvoirs**
- 8. Divers**

1. Propositions de décisions

Après présentation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire, l'Assemblée est invitée à délibérer et à voter sur les propositions de décisions suivantes :

1.1. Approbation des comptes annuels consolidés et non-consolidés 2022

Proposition

L'Assemblée approuve les comptes annuels consolidés et non-consolidés au 31 décembre 2022 présentés par le Conseil d'Administration.

1.2. Affectation bénéficiaire

Proposition

L'Assemblée approuve l'affectation du résultat telle que proposée par le Conseil d'Administration et notamment la distribution d'un dividende brut de **0,860** EURO par action, soit un dividende net de **0,602** EURO par action en tenant compte d'un précompte mobilier belge de 30%.

Le dividende sera mis en paiement le 3 juillet 2023.

1.3. Décharge aux administrateurs

Proposition

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice 2022.

1.4. Décharge au Commissaire

Proposition

L'Assemblée donne décharge au Commissaire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice 2022.

1.5. Election d'administrateur

Proposition

Le mandat d'administrateur de Monsieur Kieran Murphy vient à échéance lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2023. Il se représente aux suffrages de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2026.

1.6. Délégation de pouvoirs

Proposition

L'Assemblée Générale décide de donner pouvoir à Monsieur Manuel Monard, Monsieur Vincent Leroy, Monsieur Johan Buelens et Madame Catherine Willemyns, chacun pouvant agir individuellement, et avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir les éventuelles formalités relatives aux décisions qui précèdent.

1.7. Divers

2. Conditions d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire

- 2.1. La convocation est communiquée par courrier électronique aux propriétaires d'actions nominatives qui ont communiqué leur adresse e-mail à la Société, ou, à défaut, par courrier. La convocation est en outre publiée au Moniteur belge, dans l'Echo et dans de Tijd et sur le site internet de la Société (www.aliaxis.com).
- 2.2. Le formulaire type de procuration à utiliser et les autres documents devant être mis à disposition des actionnaires sont joints à la convocation envoyée aux propriétaires d'actions nominatives. Ils sont aussi disponibles au siège de la Société, sur le site internet de la Société (www.aliaxis.com), ou sur demande adressée par e-mail à l'adresse suivante : assemblee@aliaxis.com.
- 2.3. Conformément à l'article 26 des statuts de la Société, pour être admis à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter :
 - **les propriétaires d'actions dématérialisées** doivent produire ou faire parvenir à la Société (ou aux sièges ou agences de BNP Paribas Fortis SA, Belfius Banque SA, ou Banque Degroof Petercam SA) le 26 avril 2023 au plus tard une attestation constatant l'indisponibilité de leurs titres jusqu'à la date de l'Assemblée;
 - **les propriétaires d'actions nominatives** doivent aviser la Société le 26 avril 2023 au plus tard de leur intention d'assister à l'Assemblée ou de s'y faire représenter et du nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.
- 2.4. En cas de **vote par procuration**, les actionnaires sont priés d'utiliser le formulaire type de procuration. Les formulaires de procuration dûment complétés et signés devront parvenir le 26 avril 2023 au plus tard à la Société.

- 2.5. **Si les actionnaires veulent poser des questions écrites** aux administrateurs ou au Commissaire sur leurs rapports ou un sujet mis à l'ordre du jour, celles-ci doivent parvenir le 26 avril 2023 au plus tard à la Société.

Il sera répondu aux questions lors de l'Assemblée dans la mesure où :

- la question se rapporte à un sujet mis à l'ordre du jour ;
- la communication de données ou de faits en réponse aux questions ne porte pas préjudice à la Société ou aux engagements de confidentialité souscrits par la Société, ses administrateurs ou son commissaire ; et
- l'actionnaire posant la question a accompli les formalités de participation reprises au point 2.3. ci-dessus.

Une question orale posée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire recevra une réponse dans les mêmes conditions.

Les actionnaires sont priés de confirmer leur présence (conformément au point 2.3. ci-dessus), d'envoyer leurs procurations (conformément au point 2.4. ci-dessus), questions écrites (conformément au point 2.5. ci-dessus) et autre correspondance au plus tard le 26 avril 2023 à la Société, à l'attention de Monsieur Manuel Monard, Secrétaire Général, par e-mail à l'adresse électronique assemblee@aliaxis.com, ou par courrier à l'adresse du siège. La Société se réserve le droit de ne pas tenir compte des formulaires, procurations et questions qui ne respecteraient pas les formalités prévues dans la présente convocation.

Nous vous prions de croire en nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration